Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
023-200041556-20261014-2026-081-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026

Communauté de communes
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-081** EN DATE DU : **14 OCTOBRE 2026**

DEMANDE D' EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU SIAEP NORD CREUSE AUX COMMUNES DE LOURDOUEIX-SAINT-PIERRE ET DE MÉASNES

L'an deux mille vingt six, le quatorze octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de La Forêt du Temple, selon convocation le 07/10/2026, sous la présidence de Sylvain DUQUÉROIX, Président.

Madame Dorota MENARD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs
AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DARVENNE Céline, DUQUÉROIX Sylvain, GABAUDE Alexandra, LAFAYE Laurent, LALANDE Martine, LANGLOIS Roger, LASSAUGE Frédéric, MENARD Dorota, MERCIER Stéphane, MEYRAT Jean-Pierre, MOREAU Adrien, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, RAOULT Philippe, ROUSSILLAT Florence, SAUDER Damien, VIRMONT Fabien.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3)
Pierre GUYOT donne pouvoir à Annick CHEMISIER, Isabelle HUMBERT donne pouvoir à Jean-François BOUCHET, Annie MARCHAND donne pouvoir à Roger LANGLOIS,

EXCUSÉ (0)

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	27	24*	24	0

*3 abstentions

La Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche exerce la compétence supplémentaire "eau" depuis le 1er janvier 2025 ;

Elle a transféré la compétence :

- au SIAEP de la Vallée de la Creuse, pour les communes de Bonnat, Champsanglard, Châtelus-Malvaleix, Genouillac, Roches et St-Dizier-les Domaines ;

- au SIAEP Nord Creuse, pour les communes de La Cellette, La Forêt du Temple, Linard-Malval, Mortroux, Moutier-Malcard et Nouziers ;

- à Confluence Eaux pour la commune de Jalesches ;

- au syndicat intercommunal de la région de Sainte-Sévère (Indre), pour la commune de Tercillat

Les communes de Lourdoueix-Saint-Pierre et Méasnes ont choisi de demander la création d'un SIAEP en commun avec la commune de Nouzerolles.

Cette création n'ayant pas lieu, l'EPCI est donc directement compétent pour les communes de Méasnes et de Lourdoueix-Saint-Pierre depuis le 1er janvier 2025.

Cette compétence est exercée via 2 conventions annuelles pour ces deux communes.

Désormais, il convient de solliciter le SIAEP Nord Creuse pour qu'il exerce la compétence Eau potable sur les périmètres des communes de Lourdoueix-Saint-Pierre et de Méasnes.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées, le Conseil communautaire :

- DEMANDE au SIAEP Nord Creuse l'extension de son périmètre d'intervention aux communes de Lourdoueix-Saint-Pierre et de Méasnes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Sylvain DUQUÉROIX

Le secrétaire de séance
Dorota MENARD